

en vue des bénéfices moyennant une redevance annuelle relativement faible. Si la station est exploitée simplement sur une base commerciale, pour faire des bénéfices, alors la plus-value, la part de bénéfices due à la rareté, la part de bénéfices due au fait qu'une section du domaine public est exploitée devrait revenir à l'État, au peuple à qui il appartient et ne devrait pas, je le répète, profiter à l'exploitant. Par ailleurs, si nous posons des conditions sérieuses quant à la proportion d'émissions d'origine canadienne, des conditions sérieuses telles celles que propose le rapport Fowler, nous devrions être absolument sûrs que les détenteurs de permis se conformeront à ces conditions, et il devrait exister un organisme de surveillance qui verrait à ce qu'ils s'y conforment.

Je le répète, j'estime que ces deux solutions éventuelles ont beaucoup de bon mais non la troisième dont j'ai parlé. Il y en a une autre, il va sans dire. Elle m'a été suggérée une fois par un ami: que Radio-Canada ait un second canal à Toronto et d'autres canaux rentables et exploite une entreprise purement commerciale qui lui aiderait à boucler ses comptes. C'est une idée qui ne me dit pas grand chose, même si je crois que certains dirigeants de Radio-Canada sont d'avis que ce serait un très bon moyen, ce qui est vrai sans doute, de résoudre certains des problèmes financiers du réseau. Comme l'a signalé aussi l'honorable député de Port-Arthur, et c'est également l'avis de la Commission Fowler, nous devons être très prudents au sujet de la multiplication des stations et nous assurer que nous n'allons pas acheminer vers les stations privées une partie trop considérable du revenu de la réclame et imposer ainsi un fardeau inutile à l'ensemble des contribuables. C'est exactement le problème que pose au ministre des Transports (M. Hees) la concurrence proposée vis-à-vis d'Air-Canada, mais je refuse de me lancer dans cette direction, bien que le ministre me comprendrait sans doute très bien.

J'aborde maintenant le second problème que le gouvernement doit résoudre. Il y a en effet trois problèmes graves, dont le second me paraît encore plus important que le premier que j'ai signalé. Il est cependant un peu moins difficile, un peu moins complexe, c'est celui de la bonne manière de financer Radio-Canada. Nous convenons tous, je crois, qu'il serait tout à fait contraire aux réalités que de songer à revenir à l'ancien régime des permis. Tout gouvernement qui s'y risquerait, si populaire qu'il soit par ailleurs pour d'autres raisons, deviendrait vite impopulaire s'il agissait de la sorte. Ce serait aussi manquer du sens des réalités de penser que nous pouvons avoir le genre de

service national de télévision, ou même de radiodiffusion nationale que les Canadiens ont montré qu'ils voulaient, sans autre source financière que les recettes de la publicité. Par conséquent, cela signifie que nous devons utiliser quelque formule, celle par exemple de la taxe d'accise de 15 p. 100; je faisais évidemment partie du gouvernement qui l'a instituée. Je le crois du moins ou en tout cas, si je n'en étais pas, j'étais conseiller auprès de ce gouvernement.

M. Lambert: C'est la même chose.

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que la formule a donné de très bons résultats. Je la trouvais fort juste quand beaucoup de gens n'avaient pas la télévision car elle assurait que l'aménagement d'un réseau de télévision serait payé par les gens qui en bénéficieraient et non pas par les gens de Bonavista-Twillingate ou d'ailleurs, qui ne peuvent recevoir quelque émission que ce soit en raison de l'absence de poste émetteur près d'eux. Si, comme nous l'espérons et comme nous le devrions, à mon avis, nous devons en venir à desservir à peu près les neuf dixièmes de la population, il me semble que la question de savoir s'il faut obtenir les fonds d'une façon plutôt que d'une autre deviendra moins importante.

L'important est de déterminer les montants que Radio-Canada devrait avoir et les modalités de leur attribution. J'admets volontiers avec la Commission Fowler qu'ils devraient être votés par le Parlement. J'admets volontiers qu'en fin de compte le Parlement devrait en être responsable. Mais notre parti a toujours répugné à toute pression directe ou indirecte du gouvernement sur le réseau national de radio-télévision. J'ai été enchanté au cours de la présente session d'entendre certaines déclarations du premier ministre signalant qu'il prenait exactement la même attitude. Le contrôle financier que devrait exercer le Parlement vise aux plus grands résultats par le minimum de dépenses, à rien d'autre. Nous ne voulons pas que le gouvernement s'érige en commission de censure. Je ne pense pas que nous voulions même que le Parlement le fasse.

La seule façon de diriger un réseau qui ait de la force est de choisir de bons directeurs, de leur faire confiance dans leur tâche, et s'ils font mal leur travail, de prendre des mesures à leur égard. Je n'ai pas été rassuré en entendant le discours du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, ne croyant pas que nous devions chercher au Parlement à être censeurs. Je ne pense pas que la plupart d'entre nous aient les qualités nécessaires ou le temps nécessaire. Je redouterais à l'extrême toute tentative du Parlement dans ce sens.